ISSN : 0294 - 4693

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 31-1-84290678

Grandes cultures

PUBLICATION PERIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

EDITION DE LA STATION POITOU - CHARENTES

CHARENTE - CHARENTE MARITIME - DEUX SEVRES - VIENNE

ABONNEMENT ANNUEL 92 F.

C. C. P. LIMOGES 4. 752. 22. X.

Sous Regisseur de recettes et d'avances AVERTISSEMENTS AGRICOLES

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

13, ROUTE DE LA FORET - BIARD - 86000 POITIERS TEL (49) 58.39.02

BULLETIN N° 42 (1/84) du 20 JANVIER 1984

-=-

............CEREALES............

SOUCHES de PIETIN VERSE RESISTANTES aux "BENZIMIDAZOLES" (BENOMYL, CARBENDAZIME, THIOPHANATE-METHYL)

Très peu d'analyses ont été effectuées dans la région en 83. Attention, ceci n'exclut pas que des souches résistantes soient présentes : l'année en cours permettra d'apporter des renseignements. Le Piétin tardif observé l'an passé n'a pas de relation directe avec ces problèmes de résistance.

Nous publions ci-après une note commune S.P.V., I.T.C.F., I.N.R.A.

I - CAMPAGNE 1982-83

Les travaux menés en 1983 par l'I.T.C.F. , le S.P.V., l'I.N.R.A., et les firmes concernées, confirment et complètent les résultats des premières investigations déjà réalisées par ces organismes en 1982 au sujet de la résistance du piétin verse aux "benzimidazoles" sur céréales :

- La présence de souches résistantes est confirmée en culture; leur fréquence peut être liée à la répétition, au cours des campagnes passées, de traitements à base de "benzimidazoles".
- Les parcelles les plus touchées par ce phénomène se situent dans le Nord et le Bassin Parisien. La moitié Sud de la France ne semble pas concernée par ce problème actuellement.
- La présence de ces souches a entraîné, cette année, une certaine baisse, voire même parfois une perte d'efficacité sur piétin verse des traitements effectués avec ces "benzimidazoles".
- Cette baisse d'efficacité a eu pour conséquence de réduire les rendements de manière plus ou moins importante selon les situations.
- Dans d'autres cas au contraire, ces pertes d'efficacité des "benzimidazoles" n'ont eu qu'une incidence limitée sur les rendements. On peut s'expliquer ces résultats par le fait que les attaques de piétin verse ont souvent été tardives (attaques dites "de printemps") et que la disponibilité en eau des céréales a été très suffisante jusqu'en fin Mai, ce qui a limité les phénomènes d'échaudage dûs au piétin verse qui auraient encore pu être aggravés par la sécheresse ultérieure.
- La présence de souches de piétin verse résistantes aux benzimidazoles nous semble donc devoir faire courir un risque aux céréales en particulier dans les situations (imprévisibles actuellement) dans lesquelles le piétin verse viendrait à se développer dès la fin de l'hiver et ou la céréale aurait également à subir l'effet de conditions climatiques plus sévères qu'en 1983.

Ces conditions amènent donc à préciser la stratégie de lutte contre le piétin verse.

.../...

Imprimerie de la Station Poitou-Charentes - Directeur-Gérant : R. GUILLEMENET - Inscription à la C.P.P.A.P. N° 1664 A.D.

.II - RAISONNER la LUTTE CONTRE le PIETIN VERSE en 1984

A/ QUELLES SONT les PARCELLES CONCERNEES ?

1/ Parcelles avec risque piétin verse (quel que soit le type de souche)

Rappelons les situations dans lesquelles les risques de dégâts dûs au piétin verse sont élevés :

- semis précoce, blé sur blé, variété sensible, culture dense, hiver doux et humide.
- lorsque 1 talle sur 5 est touchée par le piétin verse en début de montaison.

2/ Parcelles avec risque piétin verse résistant aux "benzimidazoles"

Remarquons qu'il n'est pas envisageable, pour des raisons matérielles, d'analyser la résistance des souches de piétin verse au niveau de chaque parcelle. Sont concernées :

. les parcelles qui se situent essentiellement dans le Nord et le Bassin Parisien.

. les parcelles dans lesquelles on a observé des pertes d'efficacité visuelle des "benzimidazoles" les années passées (s'assurer cependant que les traitements avaient été effectués dans de bonnes conditions : dose suffisante, époque d'application pas trop précoce, plutôt 2 noeuds que redressement-1 noeud, absence de lessivage du produit ...).

. les cultures de blés ou orges d'hiver revenant souvent sur les mêmes parcelles et situées dans un environnement ayant fréquemment reçu des "benzimidazoles" au cours des campagnes passées.

B/ COMMENT TRAITER ?

1/ Epoque d'intervention

La lutte contre le piétin verse doit être le plus souvent effectuée au stade 1 à 2 noeuds. Réserver les traitements précoces (au stade redressement) pour les situations dans lesquelles on observe, dès ce stade, 1 talle sur 5 atteinte au niveau de l'avant dernière gaîne. Il s'agit de cas exceptionnels qu'on aurait tort de généraliser si l'on veut limiter le risque de développement de la résistance.

2/ Choix du produit

Situations avec souches résistantes aux "benzimidazoles"

Dans ces parcelles, la lutte contre le piétin verse doit être menée actuellement avec des spécialités à base de prochloraz.
Il n'existe pas en effet actuellement de souches de piétin verse résistantes à cette matière active.

A l'épiaison, l'ensemble des spécialités actives sur les maladies des dernières feuilles et des épis peut ensuite être utilisé (qu'elles apportent ou non des "benzimidazoles" ou du prochloraz).

Situations sans souches résistantes aux "benzimidazoles"

Les spécialités recommandées apportent soit un "benzimidazole", soit du prochloraz, en association avec d'autres fongicides destinés à la lutte contre les maladies du feuillage.

En montaison comme à l'épiaison, l'alternance de produits apportant ou non des "benzimidazoles" pourrait permettre de limiter la pression de sélection exercée par cette famille de produits.
D'une façon générale, on peut remarquer que c'est la première fois en France que l'on voit apparaître sur céréale des problèmes de souches de champignons parasites résistantes à des fongicides. On pourrait, dans les années à venir, se trouver confronté à des phénomènes de ce type pour d'autres maladies. Raison de plus pour éviter les traitements systématiques et pour limiter les interventions aux situations dans lesquelles un risque de dégâts existe véritablement.

Imprimé à la Station le 20 JANVIER 1984

Précédente Note : Bulletin N° 41 du 29.12.83

ORGANIGRAMME de la CIRCONSCRIPTION PHYTOSANITAIRE POITOU-CHARENTES

au 1er JANVIER 1984

Siège de la Circonscription : 13, Route de la Forêt - BIARD - 86000 POITIERS
Tél. (49) 58.39.02

Chef de Circonscription : R. GUILLEMENET I.C.A.
Adjoint au Chef de Circonscription : J.Y. PEYRELONGUE I.C.A.

SERVICES CENTRAUX

Section Administrative

J. PROVOST S.A.
M.T. GUIGNANDON Com.
M. MARTIN A.T.B.

Domaine et Entretien

D. JUGE O.C.
M. TEXEREAU O.C.

Division Avertissements Agricoles et Développement

A. GUERIN I.A.

Section Grandes Cultures

A. GUERIN I.A.
J. HARIOT I.T.A.
L. SAUMUR A.T.C.

Section Viticulture Cult. Légumières

M. WEBER I.T.A.
F. MANCEAU T.A.

Section Arbor. fruit. Cult. ornement.

M.C. SIMON I.A.
J. LAPEYRE T.A.
M. PHALIP T.A.

Division Surveillance et Protection phytosanitaire

M.C. SIMON I.A.
J. LAPEYRE T.A.

Laboratoire diagnostics

C. MAILLET I.T.A.
M. PHALIP T.A.
J. PROVOST S.A. (Mycologie)

ANTENNES DEPARTEMENTALES

CHARENTE

69, rue de Bellefonds 16100 COGNAC
Tél (45) 35.04.12

R. HUDE IDTA Y. VIDAL CTA
D. LE GALL ITA C. GIRAUD dact.

CHARENTE-MARITIME

2, Avenue de Fétilly 17021 LA ROCHELLE
Tél (46) 34.93.60

C. GRIMPRET I.T.A.
J.B. COTTEZ T.A.

DEUX-SEVRES

218, rue Jean Jaurès 79000 NIORT
Tél (49) 73.99.67

M. TOUSSAINT I.T.A.
P. RETAUD I.T.A.C.
J.C. MALET T.A.

VIENNE

13, Route de la Forêt BIARD
86000 POITIERS
Tél (49) 58.39.02

H. GUIGNANDON I.D.T.A.
(en congé de longue maladie)
G. GRIGNON I.T.A.